

Réunion du Conseil Municipal **du lundi 1^{er} février 2010 à 19 heures 00**

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – M. ROSA – Mme GROGNET – Mme DERUERE – Melle DEHAUSSY - M. CARPENTIER.

Absents : Mme NOIZET – M. MAQUET – Mme BIDEAUX.

Représentée : Mme NOIZET par pouvoir à Mme LANCO.

Secrétaire de séance : Melle DEHAUSSY Audrey.

Ordre du jour

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

- Présentation par Mme Laurence CARTELET du Bureau d'Etudes Harmoni EPAU du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, des orientations sectorielles et de l'étude d'entrée de ville ;
- Validation du dossier par le Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 8 février 2007, le Conseil Municipal de FLAVY-LE-MARTEL a décidé de mettre en révision le Plan d'Occupation des sols afin d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Après Appel d'Offres, le bureau d'Etudes HARMONI EPAU, représenté par Mme Laurence CARTELET, a été retenu par la commune pour mener à bien cette procédure.

A ce stade de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal doit débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) qui a fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées et consultées lors de la réunion du 17 novembre dernier en Mairie de FLAVY-LE-MARTEL.

Concernant les orientations sectorielles validées par la Commission « Urbanisme – Environnement » lors de ses réunions de travail, plusieurs membres du Conseil Municipal rejettent le principe de l'interdiction de circulation de véhicules sur la section centrale de la Ruelle du temple (soit sur la partie comprise entre les garages des occupants des logements n° 11 et 13 rue Maurice MOREAU et l'immeuble appartenant à la succession MOUFLIER) et préconisent le maintien du « statu quo ».

En conséquence, il est décidé de débattre sur ce dossier lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal et de solliciter le concours du Bureau « Urbanisme – Habitat » de la Direction Départementale de l'Équipement pour établir les contraintes supportées par la commune dans le cadre de l'organisation d'une circulation réglementaire Ruelle du temple (acquisitions foncières nécessaires pour permettre l'élargissement de la voie – extension des réseaux publics notamment l'éclairage..etc...).

La séance est levée à 21h15.